

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DU PAS DE CALAIS
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE SAILLY-SUR-LA LYS**

**DÉCISION RELATIVE AU CONTRAT D'ENGAGEMENT POUR L'ANIMATION
DU REPAS DES AINÉS 2023**

La Vice-Présidente du Centre Communal d'Action Sociale de SAILLY-SUR-LA LYS,

Vu l'article R.123-21 du Code de l'Action Sociale et des Familles ;

Vu la délibération n° 5 du 22 juillet 2020 portant délégation de compétence à la Vice-Présidente ;

Considérant le souhait du Centre Communal d'Action Sociale d'organiser un repas des Aînés de la Commune le mercredi 25 octobre 2023.

Vu la proposition reçue pour l'animation par « Les Érick's et Cristel Zic » ;

DECIDE

Article 1 : est souscrit avec l'orchestre « Les Érick's et Cristel Zic » dont le mandataire est Monsieur Duriez Eric, 6 rue de Roye 59320 Haubourdin, un contrat d'engagement pour l'animation du repas des aînés 2023 pour un montant de 1050€ nets et de 1000€ nets pour les charges GUSO ;

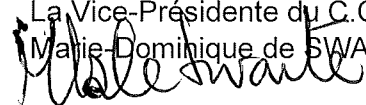
Article 2 : La présente décision sera communiquée au Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale lors de la prochaine séance. Elle sera reprise au registre des délibérations du C.C.A.S. et fera l'objet des mesures de publicité réglementaires et ampliation en sera transmise à la Sous-Préfecture de BÉTHUNE.

Fait à SAILLY-SUR-LA LYS

Le 06 septembre 2023

La Vice-Présidente du C.C.A.S.

Marie-Dominique de SWARTE



DECCAS2023_12